



peine encourru pour violence agravé

Par **jtztz**, le **16/08/2011 à 19:17**

je dois passer au tribunal correctionnel la semaine prochaine pour violence suivie d'une incapacité totale de travail de 10 jours avec deux circonstances aggravantes : la victime est ma concubine et a mon état d'ivresse !
elle na pas portée plainte c'est la procureur qui me poursuis ! et je ne suis pas récidiviste !! là je suis sous contrôle judiciaire et interdiction de rentrer chez moi depuis le 4juillet et d'avoir aucun contacte avec elle ! qu'est ce que je risque de prendre comme peine ? merci de votre réponse

Par **Domil**, le **16/08/2011 à 19:36**

Vous risquez très gros. 10 jours d'ITT, vous avez du sacrément l'amocher.
Vous risquez 7 ans de prison et 100 000 euros d'amende. Vous allez devoir avoir un bon avocat pour éviter quelques mois de prison ferme. J'espère que vous avez commencé une thérapie pour régler votre problème d'alcool et une autre pour traiter votre très gros problème de violence.
Si vous l'approchez, c'est direct la prison. Vous ne devez plus parler de "chez vous", ce n'est plus chez vous.
Elle n'a pas à porter plainte, et peut, à tout moment, se porter partie civile, pour obtenir des dommages et intérêts plus que justifiés.

Par **jtztz**, le **16/08/2011 à 19:44**

j'ai deja un avocat et je suis une thérapie pour ma violence ! je ne bois pas très souvent , c'est même très rare , mais je prend un traitement pour un sevrage , la maison nous appartient a tous les deux , elle était partie , mais elle vient de revenir et veut reprendre la vie commune , je ne suis pas violent quand je ne bois pas , c'est pour sa que j'évitais de boire, je savais que sa m'arrivais d'etre violent !

Par **Claralea**, le **16/08/2011 à 20:38**

Poursuivez bien votre sevrage pour l'alcool, si vous savez que ça vous rend mechant, abstenez vous. Votre femme veut revenir vers vous, c'est que vous avez eu des contacts

alors que cela vous est interdit. Evitez de dire ça au tribunal !

Par **jtztz**, le **16/08/2011** à **20:46**

je sais que je ne toucherais plus l'alcool de ma vie , c'est un drame pour moi aussi !!! je ne lui ai jamais voulu de mal , je suis devenu fou se soir là , je ne me rappelle de rien ! que pourrais je faire de plus pour m'aider a ne plus être violent ! depuis que je suis une thérapie , j'ai appris beaucoup de chose que je ne voulais pas voir de mon passé , surtout de mon enfance ! je lui ai appuyer sur les yeux avec mes doigts et sa lui a éclaté le canal acrignien , par ou on pleur ! comme elle est revenu a la maison , je ne pourrais pas rentrer chez nous ?

Par **Christophe MORHAN**, le **16/08/2011** à **20:57**

comme dit le proverbe " a quelque chose malheur est bon".

pour suivre DOMIL, estimez vous heureux que votre coup de sang n'ai pas eu de conséquence plus grave, saisissez cette occasion pour remédier à vos problèmes d'alcool et de violence.

la mesure d'interdiction est prévue par les textes.

citation:

Longtemps, d'une manière générale, la violence au sein du couple a été cachée, « taboue ». Aujourd'hui, par l'action conjuguée des professionnels concernés et par les victimes elles-mêmes qui osent témoigner, voire porter plainte, la société « s'attaque » vraiment à ce problème. La loi protège la victime, mais encore faut-il que celle-ci sorte de son sentiment de culpabilité, voire de honte pour porter plainte ou mener toute action qui la protège elle et souvent ses enfants.

Vous disez:

comme elle est revenu a la maison , je ne pourrais pas rentrer chez nous ?

ne pensez vous pas que cette décision ne vous appartient pas entièrement?

se débarrasser de l'alcool ne se fait pas en une semaine, faites preuve de patience et poursuivez vos efforts.

Par **jtztz**, le **16/08/2011** à **21:07**

je comprend bien ! je suis d'accord avec vous , mais je ne suis pas quelqu'un qui boit et qui frappe sa femme tous les jours ! je suis heureux qu'elle n'ai pas de séquelles , mais on s'aime toujours !c'est elle qui est revenu vers moi , elle est venu chez mon père , là ou j'habite en se moment . je suis conscient que j'ai un problème de violence quand je bois et donc je ne

boirais plus , mais le vrai problème de fond n'est pas l'alcool !! on est d'accord ? je fais tous se que je peux pour réussir a me soigner , c'est pas mon choix d'être violent ! mais peut on réellement guérir de la violence ?? car même si on doit se séparer , je ne resterais pas seul toute ma vie !!

Par **Christophe MORHAN**, le **16/08/2011** à **21:22**

peut on réellement guérir de la violence ??

bien sûr, sinon, on enferme toutes les personnes violentes et on ne cherche pas plus loin...

Avoir conscience de votre problème et tenter d'y remédier est une bonne chose, poursuivez votre démarche, ca vous sera profitable.

Par **jtztz**, le **16/08/2011** à **21:31**

oui , je sais que sa ne peut que être bon pour moi ! mais comment être sur que l'on est guéri ou pas ?? c'est sa le problème ! je sais que je suis sur la bonne voix , j'ai déjà beaucoup changé dans ma façon d'être et mon comportement en général ! je refais du sport et beaucoup d'autre chose que je ne faisais plus depuis longtemps , je sais que je ne vois plus la vie de la même manière , mais comment sait ton quand nous sommes guéris ??c'est mon spy qui me le dira ou c'est moi qui saura que je ne recommencerais plus jamais ?? comment en être sur ??j'ai appris beaucoup avec la thérapie , je sais que tout ou presque viens de l'enfance ! j'ai été beaucoup frappé étant jeune ! il m'ait arrivé plein de chose vraiment pas belle dans ma jeunesse , mais est ce vraiment la solution de mon problème ??

Par **Christophe MORHAN**, le **16/08/2011** à **21:56**

je ne suis pas psy mais juriste.

tout ce que je peux vous dire c'est que parmi les auteurs d'actes violents, certains sont dans la négation ou ont tendance à minimiser les conséquences de leur comportement.

vous ne vous inscrivez apparemment pas dans ce type de schéma.

la sanction pénale est individualisée et si elle est prononcée, tient compte logiquement de la personnalité de l'auteur de l'infraction.

Par **jtztz**, le **16/08/2011** à **22:05**

ha ok , ben non , je suis conscient du mal que je lui est fait et vraiment je m'en veux !! se que je veux c'est résoudre mon problème de violence ! je n'ai pas choisi d'être violent en vers elle

, même si je l'ai été ! je commence a comprendre comment tout cela a bien pu m'arriver ! mais se que j'aimerais c'est savoir si on peut vraiment en guérir juste en ne buvant pas bien sur , mais surtout avec une thérapie ?je sais que la thérapie m'aide beaucoup a me comprendre moi même , mais est elle suffisante pour sortir de la violence ou y a t'il d'autre solution en plus a apporter ?

Par **Domil**, le **16/08/2011** à **22:42**

Déjà, même si c'est elle qui revient, il faut, via votre père, lui expliquer qu'elle ne doit pas. C'est trop tot et vous avez cette interdiction. Si elle vous aime, elle comprendra et attendra (et elle aussi devrait se faire suivre, elle a été victime de violence, elle doit en parler)

Vous êtes pret à reconnaitre les faits, vous vous soignez, votre avocat peut demander une mise à l'épreuve avec obligation de soins. ça peut être assez favorable.

Pour le reste, ne buvez plus jamais d'alcool. Et oui, je pense qu'on peut guérir de la violence, car toute violence a une cause mais vous devrez faire attention toute votre vie.

Par **jtztz**, le **16/08/2011** à **22:52**

ok , merci , j'ai insisté au près d'elle pour qu'elle ailles voir quelqu'un , elle ne voulait pas , mais j'ai réussi a la motiver un peu et elle doit y allez la semaine prochaine ! on n'ai jamais allez voir un spy , la démarche n'est pas facile au début , mais si elle me la dit , elle ira ! je dois vraiment lui dire de ne plus venir me voir ? elle vient presque tous les jours et passe la journée avec moi ! elle ne voudra pas m'écouter ! elle va se facher et croire que je ne l'aime plus ! comment lui dire , il ne reste plus qu'une semaine avant mon proces !

Par **Domil**, le **16/08/2011** à **23:41**

Dites lui que si vous vous faites prendre, vous risquez d'être jeté en prison et d'y rester durant le procès et étant déjà en prison, le juge aura moins de mal à vous y laisser

Par **jtztz**, le **17/08/2011** à **08:26**

ok merci , je lui ai dit hier soir, je pense qu'elle a compris ! est que je vais pouvoir retourner chez moi après le proces ? qu'est ce que va etre la mise a l'épreuve ??

Par **Claralea**, le **17/08/2011** à **13:05**

Seul l'issue du procès vous le dira. Ne pas vous voir pendant la semaine précédent le procès est une bonne chose, vous donnerez plus l'impression de personnes ne s'étant pas vus et ayant respecté les conditions d'éloignement.

Si vous leur parlez comme à nous, ils verront bien que vous vous êtes pris en main, que vous êtes conscient de votre problème de violence. Il faudra continuer votre psychothérapie, ça peut être long mais vous aurez plus de résultat que si vous l'arrêtez trop tôt

Par **jtztz**, le **17/08/2011** à **13:25**

ha ok , merci . oui je ne compte pas arrêter maintenant , je pense que j'en est pour longtemps a voir le spy , mais se n'est pas grave , je ne veux plus être violent !!est ce qu'il peuvent m'interdire de la revoir après le procès et m'interdire de rentrer chez moi ? je compte rester chez mon père encore un moment afin d'être sur que sa ne puisse plus arriver et qu'elle reprenne plus confiance en moi ! mais peuvent t'ils m'interdire de lui parler après le procès ?merci

Par **Claralea**, le **17/08/2011** à **14:31**

Oui, ils peuvent demander un éloignement pour un certain temps, on ne peut pas savoir avant ni comment vous serez défendu

Par **Domil**, le **17/08/2011** à **14:33**

C'est à votre avocat que vous devez demander tout ça.

Elle doit venir témoigner.

LA mise à l'épreuve c'est : vous prenez du sursis et des obligations (comme des soins), si vous recommencez durant la mise à l'épreuve ou ne suivez pas les injonctions, vous allez en prison.

Par **jtztz**, le **17/08/2011** à **17:19**

oui je sais que j'aurais au moins du sursis et de toute façon les soins je compte les poursuivre , avec ou sans obligation ! je n'est jamais voulu être violent et espère bien trouver d'ou sa viens , même si j'en est une petite idée maintenant ! je sais que j'ai encore du travail a faire sur moi même . je voulais savoir si il pouvait demander a se que je ne puisse toujours pas aller chez moi et toujours pas lui parler ! c'est une maison que nous avons achetée ensemble et je ne veux pas la vendre et elle non plus ! c'est moi qui paie le prêt ! c'est pas un problème d'argent , c'est que je faisais des travaux et je voudrais au moins pouvoir y aller pour les finir , pour son confort et celui des enfants ! elle ne veut pas venir au tribunal ! faudrait tel mieux qu'elle vienne ?

Par **Claralea**, le **17/08/2011** à **19:37**

ce serait quand meme mieux si elle pouvait venir temoigner que vous etes un bon père, un bon mari, que ce n'est pas dans vos habitudes de la frapper, elle ou les enfants... enfin, qu'elle vienne mettre quelques points positifs pour vous si elle veut que vous rentriez à la maison

Par **jtztz**, le **17/08/2011** à **19:43**

ha ok , merci et si elle ne veux pas venir c'est grave ?elle ne peut pas faire une lettre au procureur ?elle , elle voulait lui écrire , vous pensez que sa serve a quelque chose une lettre ?

Par **Domil**, le **17/08/2011** à **21:47**

Si elle ne vient pas, le juge pourra penser qu'elle a peur, qu'elle a écrit sous la contrainte. Non seulement elle doit témoigner mais être convaincante, ne pas sembler apeurée notamment.

Par **jtztz**, le **17/08/2011** à **21:51**

ha ok , c'est peut être mieux qu'elle ne vienne pas alors !! elle a peur d'y aller ! elle peut quand même faire une lettre ? c'est mieu que rien ?

Par **jtztz**, le **19/08/2011** à **17:29**

j'aurais voulu savoir combien de temps peut durer l'éloignement ? je compte rester chez mon père de toute façon encore un certain temps ! mais si il m'est imposé jusqu'à combien de temps cela peu durer ? merci

Par **Claralea**, le **19/08/2011** à **19:52**

Bonsoir, on ne peut pas prédire quoi que ce soit, il va falloir patienter jusqu'au proces maintenant. Et tentez encore de convaincre votre femme de venir temoigner pour vous

Par **Domil**, le **19/08/2011** à **20:49**

[citation]ha ok , c'est peut être mieux qu'elle ne vienne pas alors !! elle a peur d'y aller !

[/citation] tiens je commence à avoir des doutes sur la réalité de la belle histoire que vous nous avez racontée.

Par **jtztz**, le **19/08/2011** à **21:14**

pourquoi des doutes ? c'est pas de moi , mais du tribunal qu'elle a peur ! si elle avait peur de moi , elle ne serrais pas revenu de son plaint grès vers moi !!! et c'est elle qui veut reprendre la vie commune ! moi je pensais qu'elle n'aurais plus voulu de moi et je ne lui en voudrais pas si c'était le cas ! sa fait 21 ans que l'on vie ensemble , elle doit commencer a me connaitre quand même ! je ne suis pas quelqu'un de méchant sinon sa fait longtemps qu'elle serait partie je pense ! vos doutes et votre manque de confiance a mon égard me déçoit !!! j'ai certainement des défauts , mais pas celui d'être menteur !!

Par **Claralea**, le **20/08/2011** à **01:05**

Non, on ne vous traite pas de menteur, mais c'est vrai que votre phrase etait assez mal tournée ;)

Par **Domil**, le **20/08/2011** à **02:00**

[citation]pourquoi des doutes ? c'est pas de moi , mais du tribunal qu'elle a peur ! si elle avait peur de moi , elle ne serrais pas revenu de son plaint grès vers moi !!! et c'est elle qui veut reprendre la vie commune ![/citation] mais figurez-vous que c'est courant qu'une femme protège son compagnon violent habituellement (pas ponctuellement) en refusant de témoigner (voire en venant mentir au tribunal et ce n'est pas beau à voir, la victime hésitante, jetant des coups d'oeil apeurés au bourreau pour savoir si elle dit ce qu'il faut), tout en reprenant la vie commune. La peur du tribunal ou la peur de ne pas arriver à mentir devant le tribunal ?

Vous dites que c'est la première fois, mais ce n'est que votre parole, si personne ne vient dire que c'est vrai ... et la seule qui peut l'attester c'est la victime (d'anciennes compagnes aussi ça serait bien)

C'est en tout cas ce que pourrait penser le juge si la victime refuse de venir témoigner.

Admettez que si vous étiez le lecteur de cette histoire, vous croiriez-vous, vous-même, si la victime avait peur de témoigner ?

Il ne s'agit pas de dire si vous êtes menteur ou pas, il s'agit de se demander si le juge va vous croire.

Par **jtztz**, le **20/08/2011** à **11:13**

je n'ai jamais dit que c'était la première fois ! c'est la troisième fois que je la frappe , une fois il

y a quinze ans , elle m'avait trompée et je l'avais giflée , je n'avais pas bue cette fois là ! une autre fois il y a un ans et cette fois si ! les deux dernière fois j'avais beaucoup bue ! j'avais fait une mini dépression l'année dernière quand sa était arrivé et j'avais été voir un spy qu'une seule fois et il m'avais dit que se n'était pas la peine de revenir ! je ne savais pas comment faire pour ne plus être violent ! j'aurais du allez en voir en autre , je le sais maintenant ! mais c'est pas une démarche facile a faire pour moi et c'est très dure de parler de sa violence sur la femme que l'on aime ! on a honte et on s'en veut beaucoup , on se dit que sa n'arrivera plus ! mais la simple volonté ne suffit pas , si il ni a pas un traitement derrière du problème de fond !! j'en suis bien conscient maintenant ! elle ne veut pas allez voir quelqu'un pour se faire aider et elle a certainement des doutes et beaucoup de souffrance qui l'empêche de savoir se qu'elle veut réellement ! j'en suis bien conscient aussi ! moi je l'aime toujours et se que je veux c'est qu'elle soit heureuse , avec ou sans moi ! je ne lui en voudrait pas !